



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **09 janvier 2025 à 19h00** - Date de convocation : **03 janvier 2025**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs: Mmes, MM. VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

DEMANDE DE SUBVENTION DETR – Mise en place d'un ascenseur– DL 6/2025

Le local infirmier ainsi que le futur local médecin se situent au 1^{er} étage de la Mairie dans le bâtiment faisant l'objet d'une rénovation énergétique en cours de réalisation.

L'escalier de ce bâtiment est très vétuste et présente des risques pour les personnes désirant se rendre dans les locaux de santé (bureaux des infirmiers notamment). La commune souhaite remplacer l'escalier en bois par un ascenseur de maison se composant de guidages, d'un vérin hydraulique, d'un coffret technique (comprenant une armoire de commandes et groupe hydraulique) et d'une cabine.

Après examen, le devis retenus sont les suivants pour un total de 40 155.42 € HT : entreprise NG services 26 228 € HT (fourniture de l'ascenseur), entreprise LORAILLER 4 432 € HT (travaux de menuiserie), entreprise BL Energies 9 495.42 € HT (travaux de plomberie).

M. le Maire souhaite déposer une demande de subvention au titre des aides proposées par la DETR 2025 dans le cadre de la thématique « Aménagement, réhabilitation de locaux mis à disposition des personnels de santé ».

Le plan de financement prévisionnel suivant :

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
DETR	Aménagement, réhabilitation de locaux mis à disposition des personnels de santé	32 124.33 €	80 %	Non
Sous-total des aides publiques		32 124.33 €	80%	
Autofinancement / Reste à charge collectivité		8 031.09 €	20%	
Montant global HT du projet		40 155.42 €	100%	

Après délibération, le CM à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

